

FICHE D'INFORMATION SUR LA CRÉATION D'UN GROUPEMENT D'INTERÊT ÉCONOMIQUE

La création d'une entreprise en république de Guinée est soumise à l'accomplissement d'une formalité d'enregistrement effectuée au niveau du Guichet Unique de la création d'entreprise de l'Agence de Promotion des Investissements Privés (APIP-Guinée).

LES FORMALITES NECESSAIRES À LA CREATION DE LA SOCIÉTÉ

- L'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ;
- L'acquisition du Numéro d'identification fiscale ;
- La publication en ligne sur le site internet de d'APIP-Guinée (SyNERGUI) .

PIECES A FOURNIR:

- Les statuts de la société et procès-verbal de l'assemblée générale constitutive ;
- Une copie de la carte d'identité biométrique ou du passeport biométrique de/des administrateurs (s) ;
- Copies des numéros RCCM de/des administrateur(s) du Groupement ;
- Un certificat de résidence de/des administrateur(s)
- Une copie du bordereau de versement du capital social ;
- Deux (2) photos d'identités récentes de/des administrateurs .

COÛT DES FORMALITÉS

FORMALITÉS AU GUICHET EN SOUS SEING PRIVÉ	COÛT
Immatriculation au RCCM	100 000 GNF
Numéro d'Identification Fiscale (NIF)	100 000 GNF
Publication sur le site internet d'APIP Guinée (SyNERGUI)	95 000 GNF
Frais administratifs	155 000 GNF
Coût Total	450 000 GNF

AUTRES INFORMATIONS

FORMALITÉS	COÛT
Frais de timbre fiscal	200 000/p
Droit d'enregistrements des statuts/PV	Gratuit
Inscriptions modificative	400 000 GNF
Radiation	400 000 GNF

Agence de Promotion des Investissements Privés (APIP- Guinée) 252, Notre Dame du Mali, Boulbinet,
commune de Kaloum

BP : 2024, Conakry, République de Guinée. Tel : 613 00 35 36

E-mail : info@apip.gov.gn

Web : www.apip.gov.gn